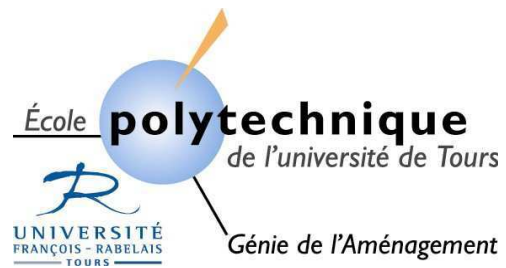


Marine GHORIS
Projet individuel 2008-2009



Labellisation « tourisme et handicap » du site 24 Nord Courrières de la commune d'Estevelles (62)



Tuteur : M. Christophe DEMAZIERE



Labellisation « tourisme et handicap » du site 24 Nord Courrières à Estevelles

Reconversion d'un site industriel minier en lieu
touristique accessible aux personnes handicapées

École Polytechnique Universitaire
Département Aménagement
35, allée Ferdinand Lesseps
37200 TOURS

GHORIS Marine
Ingénieur 1 année
Projet individuel – Mai 2009

Avant-propos

Ce rapport présente un projet individuel d'aménagement réalisé dans le Pas de Calais sur le site d'une friche industrielle : le terril d'Estevelles. Je suis née dans le Pas de Calais et j'ai toujours vécu dans la région.

Je suis attachée aux paysages du Pas de Calais et en particulier à ceux du bassin minier bien que souvent qualifiés de « paysages deshumanisés » car témoin d'une activité obsédée par la productivité et indifférente à son impact sur l'environnement. Par manque de temps, de moyens ou par désir de garder une trace du passé, le Nord Pas-de-Calais a conservé ses friches industrielles. Plus tard, ces friches ont révélé un intérêt écologique insoupçonné. Certains terrils sont maintenant qualifiés d'espaces récréatifs ouverts au public.

Ici, il s'agit d'un exercice universitaire qui consiste à effectuer un diagnostic et prévoir un aménagement sur un site choisi librement.

Au début du projet je voulais réfléchir sur l'aménagement du terril d'Estevelles pour la promenade cyclable ou pédestre car dans mes souvenirs ce site était peu attractif par manque d'accessibilité. Après m'être renseignée auprès des services compétents et une visite sur le terrain, j'ai découvert que les lieux de ballades de mon enfance avaient été entièrement réaménagés durant ces deux dernières années.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais, après avoir fait aménager cet espace naturel, souhaite obtenir le label « tourisme et handicap ». Ce sujet a donc attiré mon attention, Veiller à l'égalité tout en prenant en compte les différences est un thème qui me tient à cœur.

J'ai pu consolider ma connaissance sur le handicap et ses contraintes en termes d'aménagement, j'ai approfondi mon savoir sur le territoire, et enfin j'ai découvert les enjeux et les difficultés de cette démarche.

Avis au lecteur : Sur toutes les cartes, photos aériennes ou schémas présents dans ce rapport le « Nord » est dans la direction du haut de la page.

Remerciements

Ce travail a pu se construire grâce à l'aide de personnes que j'ai pu rencontrer ou contacter. A ce titre je tiens à remercier :

- Mon tuteur, M.Christophe Demazière pour ses précieuses recommandations.
- Les services et le personnel d'EDEN 62, et tout particulièrement, M. Bruno Cossement, pour sa disponibilité.
- Le maire d'Estevelles, M. René Poivre pour ses renseignements.
- L'association « la chaîne des terroirs », pour les documents qui m'ont été d'une grande aide.
- L'association tourisme et handicap, pour ses indications.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	2
Remerciements.....	3
Introduction.....	6

I. Situation et enjeux9

A. Le bassin minier : un espace avec ses particularités.....9

1. Son histoire	9
a) Quelques repères chronologiques:	11
2. Son patrimoine	12
a) Un Patrimoine Industriel	12
b) Un Patrimoine naturel	14
3. Le tourisme dans le Nord Pas-de-Calais : des phénomènes inattendus .	17

B. Le terroir d'Estevelles, un site riche.....19

1. La Commune.....	19
a) Situation géographique	19
b) Réseau de transports.....	20
c) Aspects administratifs	21
2. Description du terroir	22
a) L'intérêt écologique de ce site.....	22
b) L'organisme Responsable	26

C. . La Mission de labellisation26

1. Le label tourisme et handicap.....	26
a) Le handicap : un mal de plus en plus répandu	26
b) Le label « tourisme et handicap » certifiant l'élargissement de l'accueil	30
c) Les Critères de la labellisation	31
2. Les enjeux	32

II. Projet d'aménagement34

A. Rappel des critères incontournables d'accessibilité.....34

1. Caractéristiques générales 34
2. Caractéristiques spécifiques aux promenades et randonnées 35

B. Diagnostic36

1. L'entrée 36
2. Début de la ballade 37
3. Le point de vue 39
4. La fin de la ballade 40
5. Localisation des problèmes d'accessibilités vus précédemment 41

C. Pistes d'aménagements42

1. L'entrée 42
2. Le début de la ballade 46
3. Le point de vue 47
4. La fin de la ballade 48
5. Récapitulatif des aménagements à effectuer sur le site..... 49
6. Aménagements complémentaires 50
7. Aspects financiers 50

Conclusion.....50

Bibliographie.....51

Introduction

Estevelles est une commune du Pas-de-Calais, elle possède un terroir qui est classé comme espace naturel sensible. Le patrimoine minier a une place très importante dans la culture de la région. Il représente un espace attractif pour les touristes curieux de découvrir l'héritage de l'industrie houillère de la zone. Or Il faut pouvoir assurer l'accueil du public dans ces sites touristiques.

A Estevelles, le terroir est géré par un organisme départemental chargé d'aménager et de préserver les espaces naturels du Pas-de-Calais.

La volonté politique est de pouvoir accueillir un large public pour sensibiliser la population à la nécessité de respecter la nature. Parallèlement, l'intégration de tous et particulièrement des personnes handicapées dans la société est un objectif national et un projet local.

La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans l'aménagement des espaces publics et la construction de bâtiments est une obligation. Plus largement la notion de mobilité réduite comprend toutes les situations altérant la mobilité : cela peut aller d'une jambe cassée en passant par la grossesse d'une femme. Cependant très peu de bâtiments et de sites touristiques sont accessibles au public dans ces situations.

Pour certifier de l'adaptation de site touristique à la visite de personnes à mobilité réduite, il existe le label « tourisme et handicap ». L'organisme qui gère le terroir d'Estevelles souhaite recevoir ce label pour le site.

Ce projet ambitionne, après présentation des lieux et analyse des enjeux, d'apporter des pistes d'aménagement pour que le terroir d'Estevelles soit labellisé.

PREMIERE PARTIE : SITUATION ET ENJEUX

I. SITUATION ET ENJEUX

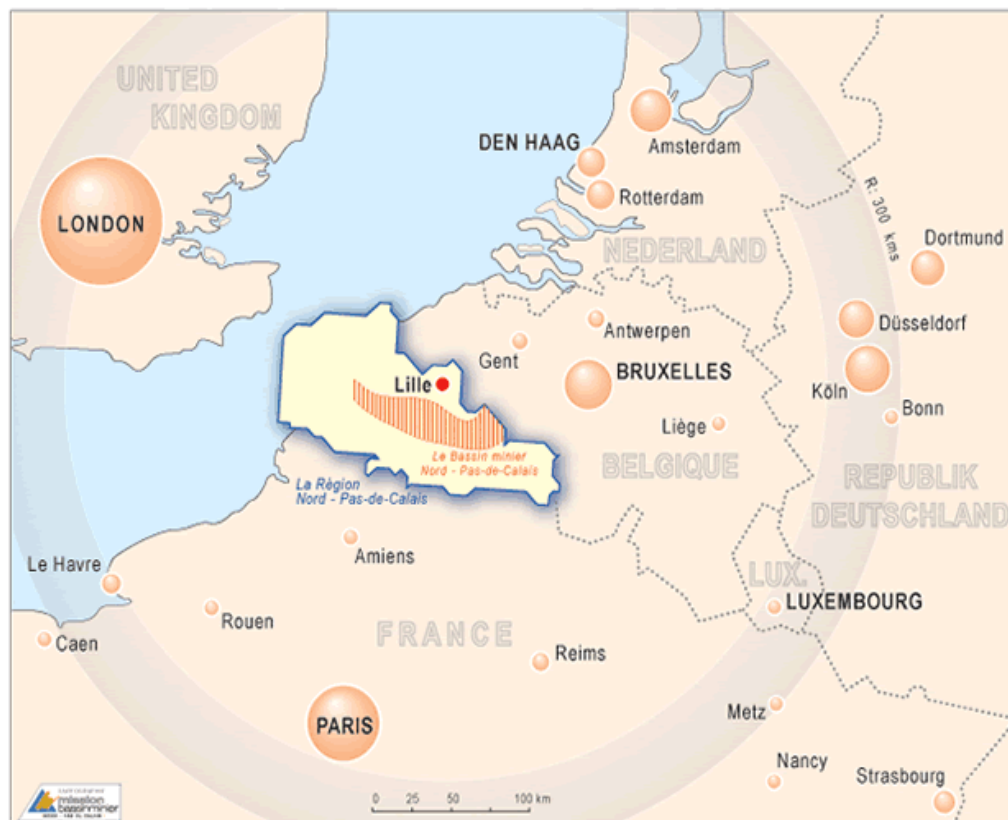
A. *Le bassin minier : un espace avec ses particularités*

1. Son histoire

Le Bassin Minier Nord Pas-de-Calais est une entité territoriale dont l'unité morphologique et culturelle a été créée par le développement de l'industrie minière aux XIX^e et XX^e siècles. A l'origine, ce territoire était composé essentiellement de terres agricoles avec des bourgs ruraux et des villes moyennes, notamment celles de Valenciennes, Douai et Béthune, qui rayonnent en tant que pôles administratifs, commerciaux et scolaires.

De 1720 à 1990 l'exploitation du charbon a marqué l'ensemble de ce territoire. Ce bassin de plus de 120 km de long et de près de 15 km de large a épousé la forme de la veine charbonnière en entraînant une explosion démographique et urbaine sans précédent dans l'histoire de la région. La veine minière du Nord Pas-de-Calais s'inscrit dans l'axe houiller rhénan et belge.

Carte 1 : Le Bassin Minier dans l'Europe du nord



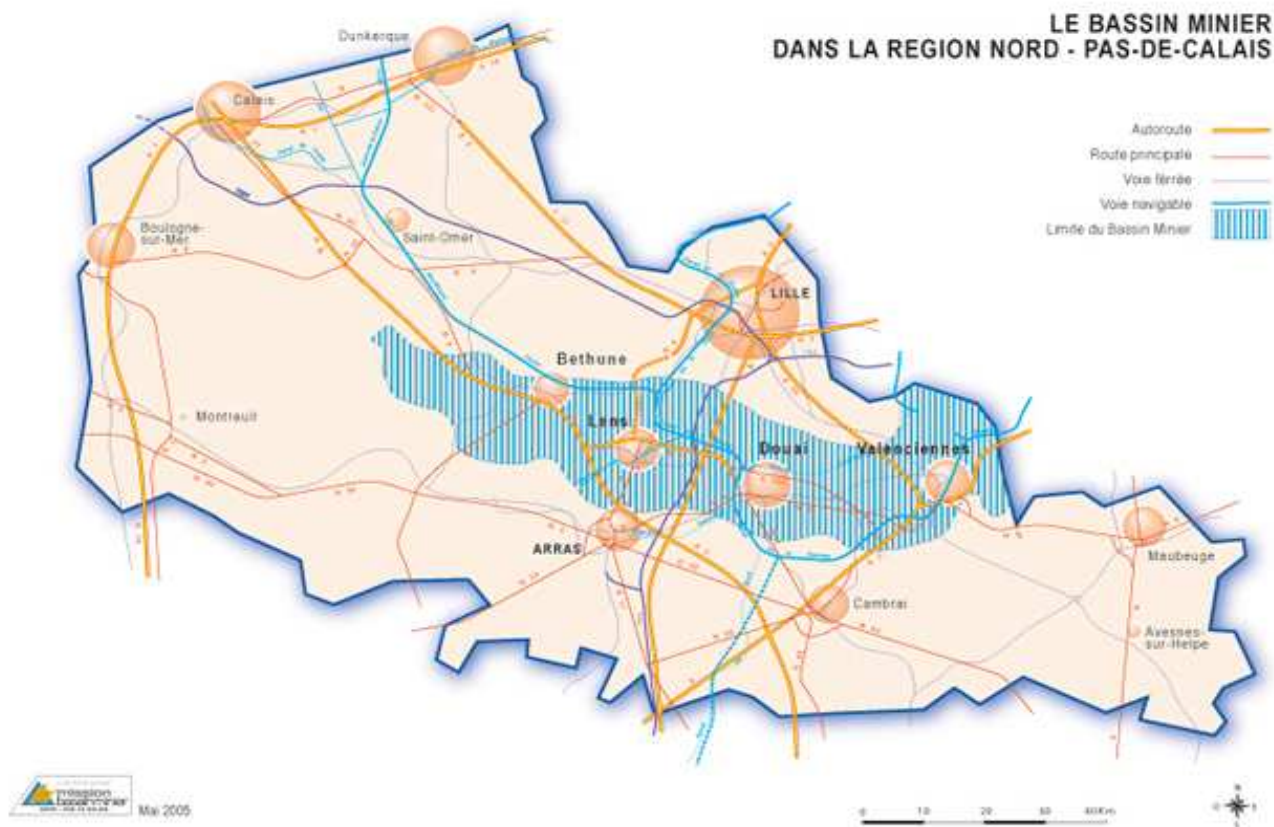
Source : Mission Bassin Minier

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Les sites d'extraction étaient répartis sur le territoire de manière à occuper tout l'espace et de manière homogène, souvent au contact du réseau de communications.

Chacun d'eux était structuré à l'identique avec : une fosse comprenant plusieurs puits couronnés par les chevalements qui permettaient l'accès au gisement charbonnier par les galeries souterraines ; un terroir, lieu de décharge des minerais non exploitables ; un réseau de voies ferrées pour le transport du matériel et du charbon en surface (cavaliers) et une ou plusieurs cités minières.

Carte 2: Le Bassin Minier dans la région Nord Pas-de-Calais



Source : Mission Bassin Minier

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

a) Quelques repères chronologiques:

- **1662:** Découverte du gisement d'Hardinghem dans le Boulonnais.
- **1720:** Découverte de la présence du charbon à Fresnes sur Escaut (valenciennois)
- **1813:** Le travail de fond est interdit aux enfants de moins de 10 ans.
- **1841:** Le forage d'un puits d'eau, à Oignies, chez Mme de Clerc permet de repérer le gisement du Pas-de-Calais.
- **1882:** Arthur Lamendin crée, à Lens, la première Chambre syndicale de mineurs dans le Pas-de-Calais. Celle du Nord est créée en 1883, par Emile Basly...
- **1885:** Germinal est publié par Emile Zola
- **1890:** La loi du 8 juillet institue les délégués mineurs, élus avec mission de surveiller les conditions de sécurité et d'hygiène
- **1892:** Les travaux au fond sont interdits aux femmes ; souvent elles étaient employées comme herscheuses c'est à dire au routage. Une commission d'arbitrage est nommée pour régler les différends qui sont à l'origine d'une grève à la Compagnie de mines de Marles. Les discussions aboutissent à la première convention collective du travail. Les deux syndicats de mineurs du Nord et du Pas-de-Calais créent une fédération régionale basée à Lens.
- **1894:** Loi du 29 juin qui crée les Caisses de Secours, organismes mutualistes pour la constitution des retraites et l'assurance contre les risques invalidité-maladie. Seuls les mineurs bénéficient d'un tel régime.
- **1906:** 10 mars, un coup de grisou provoque la mort de 1 101 mineurs de la Compagnie des Mines de Courrières. Le Comité Central des Houillères installe à Lens une station expérimentale de lutte contre le grisou. On y forme aussi les sauveteurs. Le travail de fond est interdit aux jeunes de moins de 12 ans.
- **1910:** Journée de huit heures pour les mineurs. Repos hebdomadaire obligatoire. Institution des allocations familiales ...
- **1936:** Grève générale dans les mines. Suite aux accords de Matignon, les mineurs obtiennent deux semaines de congés payés, 38 h 40 de travail hebdomadaire pour le fond, l'institution des délégués du personnel.
- **1944:** La nationalisation des anciennes compagnies minières passe par l'institution des houillères nationales. La gestion et l'administration des mines sont assurées par l'Etat.

Labellisation « tourisme et handicap » du terril d'Estevelles (62)

- **1946:** Loi de nationalisation du 17 mai : création des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais et de Charbonnages de France (HBNPC). 14 juin : adoption du statut de mineur. La silicose est reconnue maladie professionnelle. Généralisation de la Sécurité Sociale Minière.

- **1960:** Début du déclin de l'activité minière.

- **1990:** La société holding Filianor regroupe les douze sociétés industrielles issues des HBNPC. 26 octobre : arrêt du 9 de l'Escarpelle, à Roost-Warendin. 21 décembre : arrêt du dernier puits, le 9 de Oignies.

Hier, le bassin minier c'était 270 ans d'exploitation avec 2,4 milliards de tonnes de charbon extrait (1,4 milliard de m³ : 230 fois le tunnel sous la manche)

Aujourd'hui il reste: 857.000.000 m³ de vide créé en sous-sol, environ 610 puits de mine sur le territoire du bassin minier, 100.000 km de galeries souterraines (+ de 2 fois le tour de la terre), 330 terrils, 24 chevalements, 5 400 ha de zones protégées par 62 Stations de Relevage des Eaux.

2. Son patrimoine

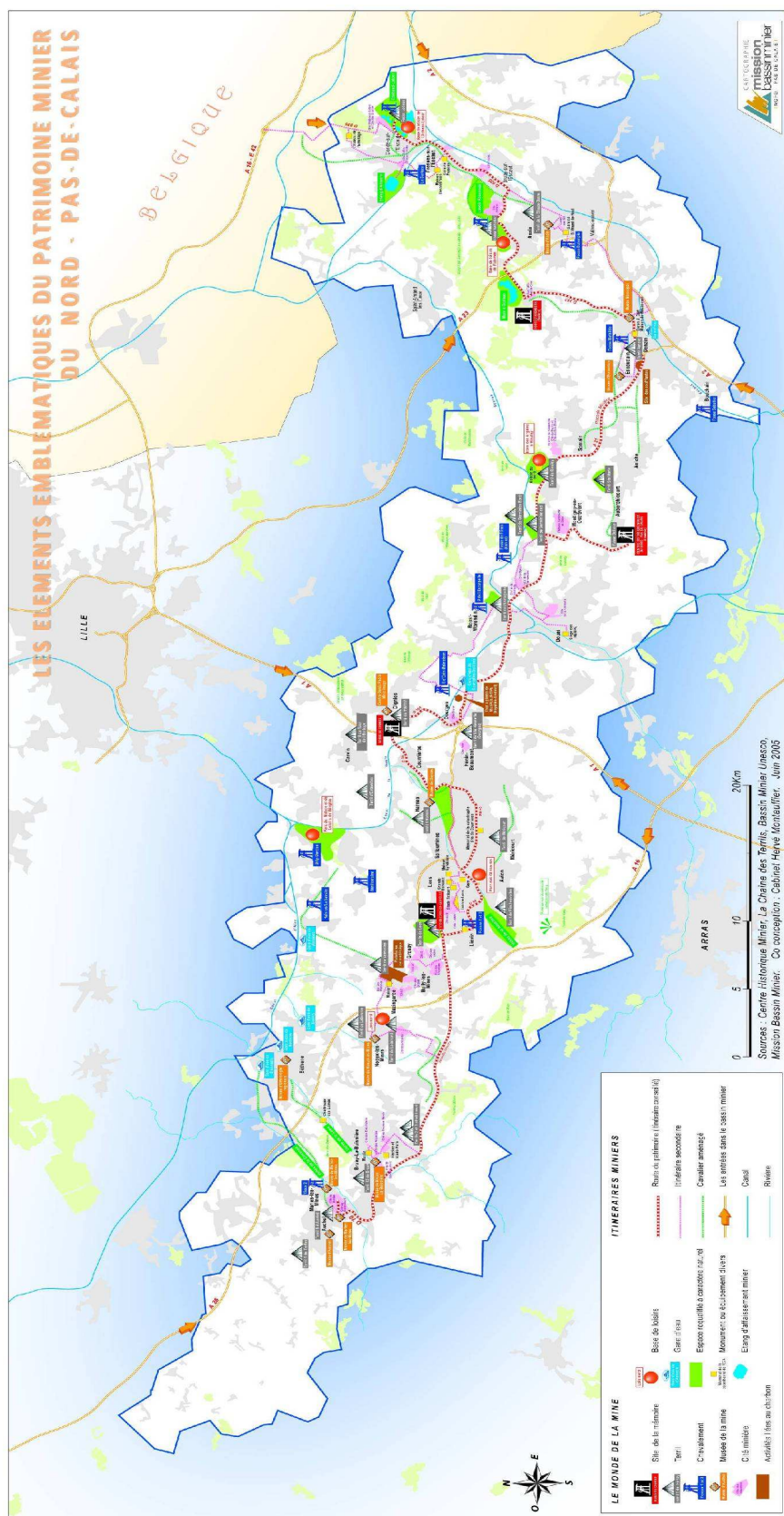
Le terme de patrimoine concerne aussi bien l'ensemble de patrimoine bâti des villes et villages que les patrimoines naturel, industriel, maritime et la mémoire des habitants, qui contribuent à l'identité des territoires. Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédées, et que nous devons transmettre aux générations futures.

a) Un Patrimoine Industriel

À partir des années 1970 l'image, souvent stigmatisée, du paysage minier, change progressivement avec l'intérêt croissant suscité par ce que l'on appelle le patrimoine industriel. En effet, longtemps traitées avec dédain, détruites ou en ruine, les constructions industrielles ont fait l'objet d'un nouveau regard et ont alors été considérées, au même titre que des monuments plus anciens, comme des témoignages historiques qu'il convenait de préserver.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Carte 3: Le Patrimoine minier du Nord Pas-de-Calais



Source : Mission Bassin Minier

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Le patrimoine minier est unique, il se compose non seulement de paysages de bâtiments mais aussi des valeurs humaines et sociales sans oublier les aspects techniques et économiques.

En 2002, l'association Bassin Minier UNESCO (BMU) a été créée afin de porter la candidature du Bassin minier du Nord Pas-de-Calais à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité dans la catégorie « paysage culturel évolutif ».

« Les paysages culturels sont des biens culturels et représentent les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien internes. » *Article 1, Convention du Patrimoine mondial*

L'objectif est de reconnaître l'héritage minier (patrimoine matériel et immatériel) comme fondement culturel du territoire et de la région et de transformer positivement l'image du bassin minier. Il ne s'agit pas de figer un conservatoire ou un musée à ciel ouvert, mais de préserver durablement l'identité d'un territoire qui s'est construit sur une activité industrielle et de considérer, à travers une valorisation patrimoniale, ces héritages historiques comme autant de nouvelles ressources constructives, qu'elles soient culturelles (Base du 11/19 et Culture Commune, Scène Nationale, Centre Historique Minier de Lewarde), sociales (logements sociaux), économiques (tourisme), ou environnementales (requalification et aménagement des terroirs).

Le dossier de candidature a été remis par dépôt au Ministère de la Culture, en octobre 2005 avec le sérieux espoir de voir ce projet se concrétiser...

Le paysage du bassin minier devient un instrument de valorisation économique, patrimoniale, symbolique et culturelle du sillon houiller.

b) *Un Patrimoine naturel*

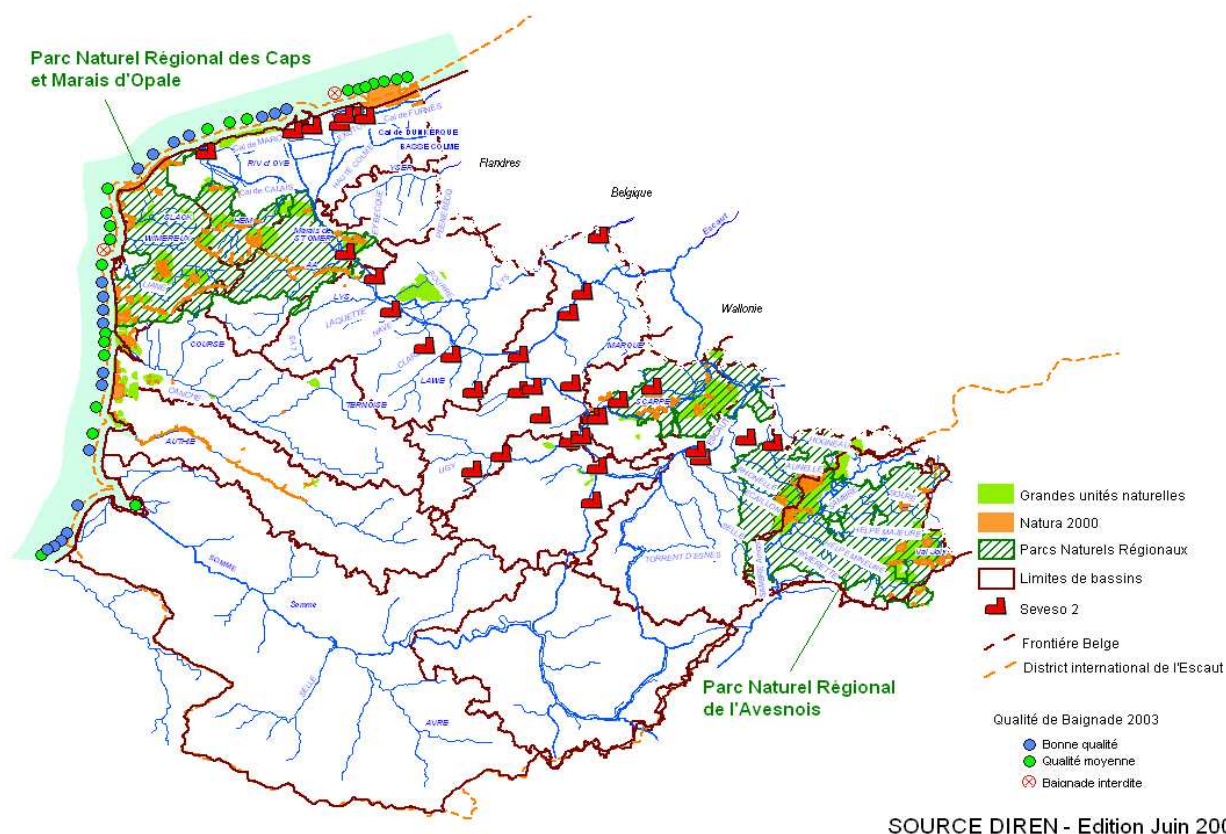
La région Nord Pas-de-Calais est l'une des régions de France où l'empreinte de l'homme est la plus marquée. La forte densité de population, l'important héritage industriel, les nombreuses infrastructures de communication et le fort développement de l'agriculture intensive constituent autant de facteurs qui concourent à l'artificialisation du territoire régional. Les espaces naturels du Nord Pas-de-Calais sont pour la plupart disparates et morcelés.

Les activités humaines ont altéré, depuis le Moyen Âge, le capital naturel de la région, mais ont aussi créé les conditions favorables à l'existence de milieux tout à fait originaux, qui contribuent aujourd'hui à sa diversité biologique: paysages bocagers, espaces forestiers dispersés, zones gagnées sur la mer (prés salés ...), zones humides issues des exploitations minières (étangs d'affaissement minier) ou d'anciennes carrières et milieux secs avec les terroirs.

La conservation de la biodiversité représente une préoccupation majeure des acteurs régionaux qui s'attachent à prendre les mesures urgentes face à l'urbanisation, aux mutations industrielles et à l'intensification agricole.

Labellisation « tourisme et handicap » du terril d'Estevelles (62)

Carte 4: Le Patrimoine Naturel du Nord Pas-de-Calais



Le Bassin minier représente un patrimoine naturel très riche de nombreux terrils sont classés comme « espaces naturels sensibles » et une partie du bassin minier constitue le parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Labellisation « tourisme et handicap » du terril d'Estevelles (62)

La végétation y a été apportée par le vent, les animaux et l'homme : la présence d'arbres fruitiers comme le pommier ou le cerisier est attribuée aux mineurs qui jetaient parfois leurs fruits dans les wagons remontant vers la surface.

La chaleur naturelle qui se dégage de la combustion interne des terrils et la couleur noire qui capte les rayons du soleil sont profitables aux plantes et animaux *thermophiles* (par un jour ensoleillé, la température du sol peut monter jusqu'à 50°). On trouve des espèces aussi inattendues en Artois que la vipérine ou le crapaud calamite qui vit habituellement dans les zones chaudes et sableuses.

Photo 1 : Vipérine



Source :Artois vert

Leur hauteur est également un atout, elle maintient le *biotope* à l'abri des pesticides disséminés en plaine et il n'est pas rare de trouver jusqu'à 300 espèces de plantes sur un même terril et des dizaines d'espèces animales. Les terrils constituent en réalité le troisième écosystème le plus riche derrière le littoral et les marais.

3. Le tourisme dans le Nord Pas-de-Calais : des phénomènes inattendus

Le Nord Pas-de-Calais est la quatrième région la plus peuplée de France avec ses 4 millions d'habitants en 2006 et une densité de 322,7 hab/Km² en 1999.

Le tourisme constitue un élément fort de l'image des territoires et symbolise leur attractivité.

La région Nord Pas-de-Calais possède une position privilégiée car elle permet le transit des touristes des pays du Nord comme la Belgique, la Grande Bretagne ou encore l'Allemagne (environ 175 millions de personnes la traversent chaque année). Le Nord Pas-de-Calais compte près de 3,5 millions de touristes chaque année. Les étrangers représentent, selon la Direction du Tourisme, 47% de clientèle touristique dans la région.

Tableau statistique 1: Tourisme étranger dans le Nord Pas-de-Calais en 2007

Pays	Nombre d'arrivées	Part sur le total des arrivées étrangères
Grande Bretagne	815 699	66,00%
Belgique	133 892	11,00%
Allemagne	64 835	5,00%
Pays-Bas	47 276	4,00%

Source : Comité régional de tourisme Nord Pas-de-Calais

La Région Ile de France constitue le premier bassin de clientèle française de la région Nord Pas-de-Calais en 2007.

Tableau statistique 2: Tourisme Français dans le Nord Pas-de-Calais en 2007

Région de résidence	Part des touristes Français dans le Nord Pas-de-Calais
Ile-de-France	26,70%
Nord Pas-de-Calais	18,50%
Picardie	6,90%
PACA	6,00%
Rhône-Alpes	5,90%

Source : Comité régional de tourisme Nord Pas-de-Calais

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Environ 14 millions de visiteurs sont comptabilisés chaque année dans les équipements touristiques, culturels ou de loisirs de la région.

Parmi les équipements culturels du Nord Pas-de-Calais, le centre historique minier de Lewarde est le quatrième le plus visité en 2006 et en 2007. Ceci montre l'intérêt des touristes pour la culture minière de la région.

Photo 2 : Musée de La mine de Lewarde



Source : Voyage terre France

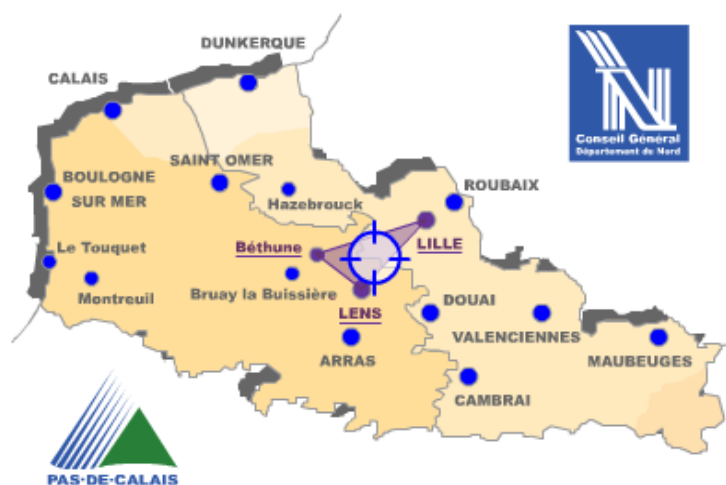
B. Le terroir d'Estevelles, un site riche

1. La Commune

a) Situation géographique

Lieu d'estivage pour les Romains, l'une des 8 communes flamandes à être rattachées au Pas-de-Calais, Estevelles compte 1 736 habitants (en 2006) et s'étend sur une superficie de 254 hectares.

Carte 5 : Localisation d'Estevelles dans le Nord Pas-de-Calais



Source : asso.nordnet.fr

Carte 6 : Limites communales d'Estevelles



Source : géoportail

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

b) Réseau de transports

Estevelles est traversée par des routes secondaires qui servent aux estevellois pour des déplacements inter-quartiers. L'axe routier principal de la zone est en dehors de la commune (N17). Il permet un trafic intercommunal et représente un axe privilégié pour rejoindre Lens à partir des petites communes situées aux alentours de Carvin.

Estevelles n'est pas un lieu où transitent de nombreux véhicules : c'est un espace en retrait.

Estevelles ne présente pas de réseau ferroviaire.

Carte 7: réseau de transports d'Estevelles



Source :géoportail

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

c) Aspects administratifs

Estevelles fait partie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin créée en 2000 qui regroupe 36 communes soit 252 000 habitants. La communauté d'agglomération a adopté le nom « communaupôle » en 2004.

Un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) regroupe la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et celle de Hénin-Carvin, il est composé de 50 communes et compte 375 500 habitants. Il a été approuvé le 11 février 2008.

Carte 8: Territoire du SCOT



Source : scot-llhc

2. Description du terril

a) L'intérêt écologique de ce site

Le terril d'Estevelles est un espace naturel. Un espace est dit « naturel » quand il est non bâti et qu'il possède une valeur écologique intrinsèque. Ce sont les atouts écologiques d'un espace qui permettent de justifier de sa préservation - habitats rares et menacés, espèces rares ou protégées de la flore et de la faune.

Ce terril est un des plus imposants de Gohelle, il témoigne d'une époque où les fosses 24 et 25 de Courrières accueillaient jusqu'à 1000 mineurs par jour.

D'une superficie de 30 ha, d'une hauteur de 60m, situé au milieu des champs, il est un point de repère incontournable dans le paysage. Autrefois conique, il a été retravaillé et stabilisé par un engazonnement. Il présente aujourd'hui un intérêt écologique important pour les plantes pionnières qui colonisent ses pentes ainsi que pour les écoulements d'eaux légèrement saumâtres qui donnent naissance à une zone humide en pied de terril.

Photo 3 : Vue aérienne du Terril d'Estevelles



Source : google map

Photo 4 : Terril d'Estevelles



Source : Personnelle

Labellisation « tourisme et handicap » du terriil d'Estevelles (62)

Envahi par les roseaux, c'est un point de passage important pour les oiseaux d'eau migrants. Le site est également le terrain de chasse privilégié des rapaces diurnes (faucons, buses, bondrées) et nocturnes (chouette chevêche). Il possède une flore et une faune particulière.

Une ballade de 1 km est possible sur le terriil, elle offre aux promeneurs une vue de la pâture et de la zone humide.

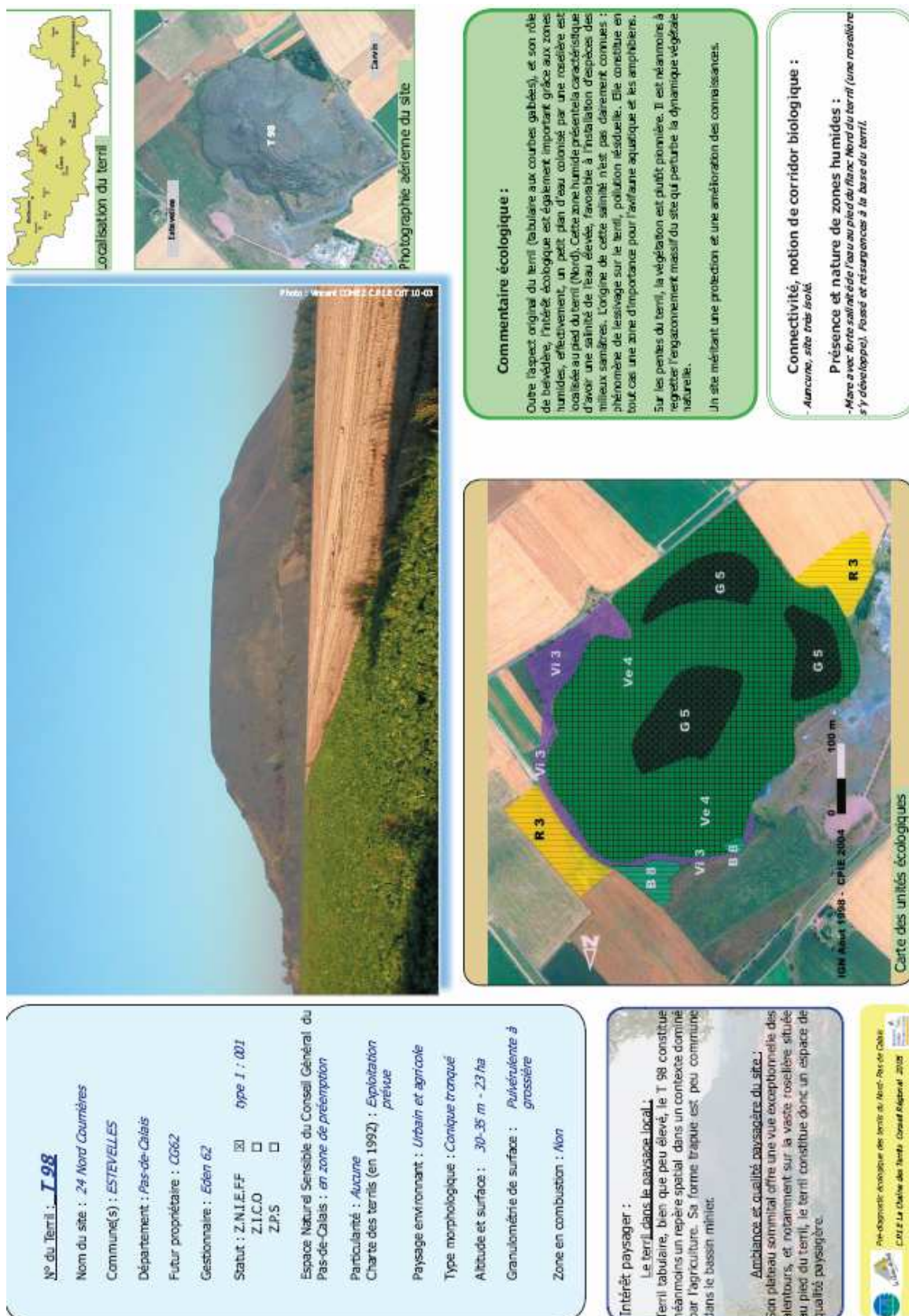
Photo 5: vue aux pieds du Terriil d'Estevelles



Source : Personnelle

Ci-après je présente des documents qui m'ont été transmis par l'organisme EDEN 62, j'ai tenu à les intégrer dans le corps de ce rapport car les informations apportées sont pertinentes et imagées

Labellisation « tourisme et handicap » du terril d'Estevelles (62)



25

Observations ornithologiques

- Boisement de pourtour accueillant une avifaune diversifiée : Rottelet nuppé, Bruant jaune, mésanges, fauvettes, Gail des chênes).
- Roselière attirant de nombreux oiseaux d'eau (Gallinule poule-d'eau, Héron cendré, Bruant des roseaux, Râle d'eau, rousserolles).
- Présence du Tamaris pâle dans les friches jouxtant le terrain.



Observations herpétologiques

- Présence de Crapaud commun, Crapaud calamiteux, Grenouille verte et Alyce accoucheur dans la roselière.



Observations mammalogiques

- Lièvre commun et Lapin de garenne en nombre.



Observations entomologiques

- Corbière classique d'orthoptères liés aux friches (les 3 Chorthippus classiques, Leptophyes punctatissima) et Caelipoda caeruleascens.
- Le rare Argus vert a été contacté au printemps 2003 (coll.).



Observations floristiques

- Végétation pionnière à Galium flavum (très rare) et Rumex acetosella (rare et protégée).
- Présence de Brunelle laciniée (exceptionnelle - capitulat., 2005), et de Buglosse officinale (très rare, coll. 2003).
- 235 taxons présents sur l'ensemble 193-1746-1798 dont Atriplex canescens (rare), Carex flacca (rare), Epilobium angustatum (rare), Ficus verna (très rare), Minuartia hybrida (exceptionnelle), Sium noronense (considéré comme disparu), Onopordum subterminale (exceptionnel), Cortège floreal (exceptionnel) (coll./CIBL, 2003).







Le 198 est très peu fréquent par la région, il y a présence de deux zones de protection :
Zone humide
Zone sèche

Projet de création de Parc National de la Région de la Vallée de la Loire
Projet de création de Parc National de la Vallée de la Loire

Vocation du site :

Orientations en fonction de l'intérêt écologique :

Sit mixte (débrite et nature), à fréquentation modérée permettant la découverte de la nature et la détente.
La zone humide est une zone à préserver.

Degradations et menaces :

-Nids crues.

Requalification EPF : ?

Date de l'opération : ?

Type d'aménagement : ?

INFORMATIONS PLUS PRÉCISES NON DISPONIBLES

Bibliographie sur le site :

- OROUN Denis ; Grand catalogue des terroirs du Nord Pas-de-Calais Intérêt écologique de 15 sites et mesures de conservatoires des espèces animales et végétales ; Octobre 2003.
- Centre Régional de Phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Baillieux ; Diagnostic écologique de 15 sites miniers du département du Pas-de-Calais ; Conseil Général du Pas-de-Calais Décembre 2003.

Estimation de la valeur écologique du site :

Niveau de connaissance : **Faunistique :** *****

Niveau de connaissance : **Floristique :** *****

Légende :
Valeur écologique:
***** : très faible
**** : faible
*** : moyenne
** : forte
* : remarquable

Estimation de la valeur écologique du site :

Niveau de connaissance : **Faunistique :** *****

Niveau de connaissance : **Floristique :** *****

Légende :
Valeur écologique:
***** : aucun inventaire
**** : quelques données
*** : inventaire ponctuel
** : inventaire poussé
* : suivi régulier (annuel)

Le Département de la Région de la Vallée de la Loire
 L'Office de la Nature de la Région de la Vallée de la Loire
 L'Office de la Nature de la Région de la Vallée de la Loire

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

b) L'organisme Responsable

La politique en faveur des espaces naturels sensibles relève de l'échelon départemental - conformément à la loi d'aménagement du 18 juillet 1985. Dans le Pas-de-Calais, cette politique a été lancée en 1978. Bien que le Terroir appartienne à l'EPF (Etablissement Public Français), il est géré par un organisme départemental nommé EDEN 62 (Espaces DÉpartementaux Naturels du Pas-de-Calais).



Eden 62 est un syndicat mixte créé par le Département. Il assure la mise en œuvre d'actions de gestion, d'aménagements, d'animation et de valorisation des espaces sensibles. Il intervient sur près de 5 000ha répartis entre le département (2 500ha) et le Conservatoire du Littoral (2 500ha). Eden 62 sensibilise la population à la protection de l'héritage naturel de la région en organisant des ballades guidées et en intervenant dans les collèges du département.

La politique des espaces naturels départementaux doit permettre de préserver et valoriser la biodiversité, et de sensibiliser la population et les visiteurs au patrimoine naturel grâce à l'ouverture et à l'aménagement de sentiers de découverte et aux visites guidées.

Les aménagements déjà faits sur le terroir d'Estevelles sont, entre autre, l'enrochement des abords pour empêcher le passage des deux roues, pour éviter la destruction de la végétation et surtout les accidents très fréquents. Le mobilier utilisé pour les aménagements est fait en bois.

C. . La Mission de labellisation

1. Le label tourisme et handicap

Le label - tourisme et handicap - a été lancé officiellement le 4 mai 2001 à la Cité des Sciences et de l'Industrie, premier établissement labellisé.

Eden 62 souhaite améliorer l'accessibilité de ses sites aux personnes à mobilité réduite. Ainsi l'aménagement du terroir d'Estevelles et à terme la labellisation « tourisme et handicap » permettrait de faciliter la visite des personnes handicapées. Dans le Pas-de-Calais, 89 sites ont le label "tourisme et handicap", ce qui place le département en 7ème position au niveau national.

a) Le handicap : un mal de plus en plus répandu

Pour mieux comprendre les enjeux d'un aménagement spécifique et cibler les attentes des personnes concernées, je vais exposer quelques éléments qui me semblent importants à propos du handicap.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Le handicap exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Le handicap relève plus d'une notion sociale que médicale. Une nouvelle définition est donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Pour l'Organisation Mondiale de la Santé : "Est appelé handicapé celui dont l'intégrité physique ou mentale est progressivement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise".

On peut reconnaître différents types de handicaps qui nécessitent des aménagements spécifiques. On distingue les handicaps mentaux et physiques.

Parmi les handicaps physiques, les handicaps sensoriels sont fréquents. En France, près d'un million et demi de personnes ont des déficiences visuelles (dont 77 000 sont aveugles) : il faut distinguer les personnes non-voyantes des personnes malvoyantes.

- Les personnes non-voyantes : ont une cécité totale et appréhendent le monde principalement par leurs autres sens (toucher, ouïe, odorat, goût). Elles se déplacent le plus souvent avec une canne blanche qui leur permet de détecter les obstacles ou avec un chien guide.

- Les personnes malvoyantes : perçoivent différemment les éléments de l'environnement en fonction de leur type de vision (floue, champ visuel réduit...). L'éclairage, l'encombrement des lieux, le contraste des obstacles et des reliefs influent sur leur capacité à percevoir l'espace. Il faut leur donner des repères de voyants qui peuvent être complétés par des indices faisant appel aux autres sens. Certaines personnes malvoyantes se déplacent avec une canne (régulièrement ou ponctuellement), ou un chien guide, pour détecter les obstacles non perçus visuellement.

Par ailleurs, les déficiences auditives moins visibles sont néanmoins très handicapantes. Trois millions et demi de personnes seraient ainsi malentendantes : la principale difficulté est de percevoir, d'entendre et de déchiffrer les messages sonores dont la parole. La perte de la stéréophonie ne permet plus de localiser l'origine du bruit.

Il faut distinguer la personne sourde de la personne malentendante.

- La personne sourde : est une personne née sourde, ou qui a perdu l'ouïe. Elle n'entend pas la parole et ne peut être aidée que par des techniques visuelles (langue des signes par exemple).

- la personne malentendante : dispose d'un reste auditif exploitable. Elle peut bénéficier d'aides sonores (appareils auditifs, boucle magnétique...) et utiliser la technique de lecture labiale.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Les handicaps moteurs sont les plus voyants : un grand nombre de handicaps moteurs entraînent des restrictions à la mobilité, depuis l'affaiblissement de l'endurance physique jusqu'à la paralysie. Les troubles de la motricité peuvent signifier une atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois des troubles de la communication, des difficultés à contrôler ses gestes et à s'exprimer ; mais sans altérer pour autant les capacités intellectuelles.

Les personnes en situation de handicap moteur peuvent être en fauteuil roulant (manuel ou électrique), se déplacer avec un déambulateur, une canne, des béquilles ou être mal marchantes. Celles qui voyagent seules, sont indépendantes dans la vie quotidienne si elles bénéficient d'un environnement adapté. En revanche, celles qui ont besoin d'aide dans les gestes de la vie quotidienne sont généralement accompagnées.

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle. Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision.

Les personnes ayant un handicap mental éprouvent des difficultés à se situer dans l'espace et dans le temps. Cela nécessite une compensation adaptée qui est essentiellement une aide humaine à laquelle peut s'ajouter une aide technique.

Il importe de souligner que la personne illettrée ou analphabète ou ne maîtrisant pas la langue du pays, les enfants, certaines personnes âgées, auront le même mode de fonctionnement que la personne ayant des difficultés de compréhension et de communication ; c'est à dire qu'elles seront à la recherche d'informations visuelles et sonores simplifiées.

On estime aujourd'hui en France à 650 000 personnes en situation de handicap mental. Tous les ans, bien que la médecine fasse des progrès en matière de diagnostic, près de 6 000 enfants naissent avec un handicap mental.

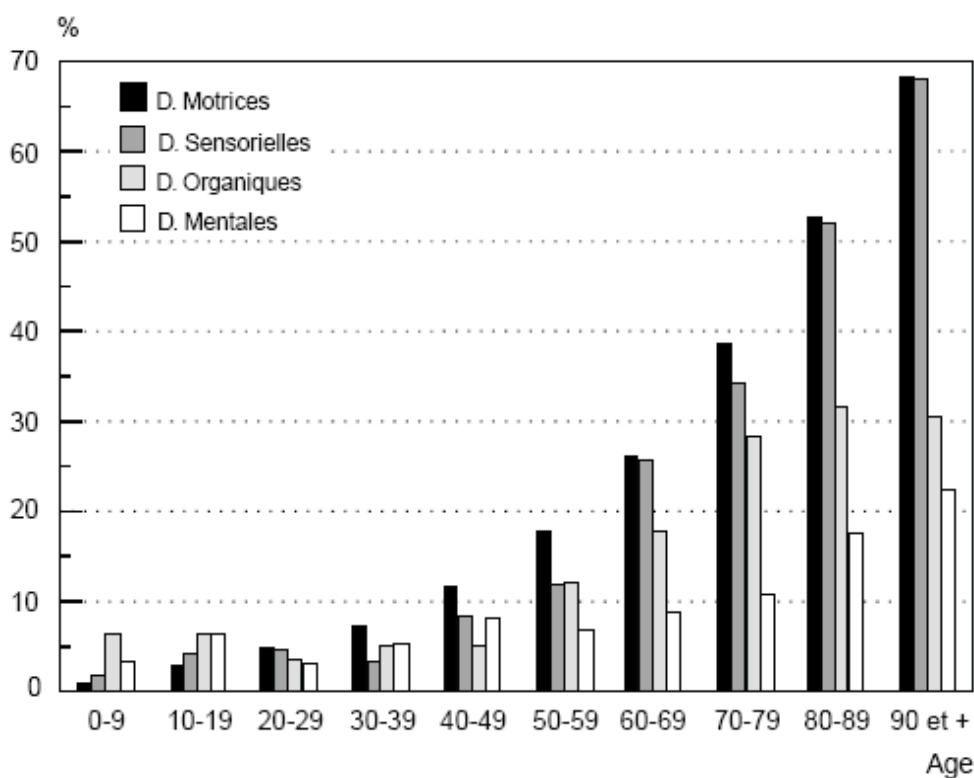
Les causes d'un handicap physique ou mental sont multiples : les déficiences peuvent être dues aux conséquences d'une maladie, d'un traumatisme ou encore d'une anomalie génétique ou bien celle du vieillissement.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Il est très difficile de donner un nombre exact de personnes handicapées en France car la nature, la gravité, l'origine des atteintes sont très diverses.

Mais il est sûr qu'avec le vieillissement de la population le nombre de personnes handicapées sera de plus en plus grand. (Le nombre des plus de 60 ans va doubler d'ici à 2030). Comme nous pouvons le voir sur le graphique le pourcentage de la population souffrant de déficiences augmente avec l'âge.

Graphique 1 : Les déficiences par types et par âge



Source : Enquête HID 99

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

b) Le label « tourisme et handicap » certifiant l'élargissement de l'accueil

Le Label vise les personnes à mobilité réduite : en plus de prendre en compte les difficultés de personnes handicapées, il inclut toutes sortes de situations de la canne au fauteuil roulant en passant par les mères de famille encombrées de poussettes d'enfants.

Logo 1 : Tourisme et Handicap



Source : tourismeguard.com

Un label, pour quoi faire ?

Le Label National a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et des équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps. Ce label est donc un gage de qualité de la prestation touristique.

Pour un touriste handicapé, le label Tourisme et Handicap constitue la preuve de l'engagement concret ainsi que la garantie d'un accueil efficace et adapté.

Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tout document renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap (moteur, visuel, auditif et mental) grâce à quatre pictogrammes.

Le label Tourisme et Handicap favorise l'émergence de produits et de services touristiques réellement ouverts à tous, et garantit à tous les touristes handicapés un accès à l'information leur permettant un maximum d'autonomie.

Le label Tourisme et Handicap est d'abord une reconnaissance : il sanctionne les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques.

Tous ceux qui ont demandé à être labellisés s'affirment en effet comme des acteurs et des ambassadeurs de l'accueil du public handicapé.

Leur choix en faveur de ce public spécifique va de paire avec une réflexion commerciale parfaitement raisonnée : en arborant le label Tourisme et Handicap, ils mettent en avant un avantage concurrentiel important sur les plans national, européen et international. La présence du label

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Tourisme et Handicap sur chacun de leurs documents attire en effet vers leurs sites une nouvelle clientèle au pouvoir d'achat non négligeable.

A qui s'adresse le label ?

A tous les professionnels du tourisme et prestataires de services (hébergement, restauration, sites touristiques et sites de loisirs). Elle comprend notamment : tous les types d'hébergements: hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, centres d'accueil de jeunes, auberges de jeunesse, résidences de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings, ...

Les établissements de restauration de toute nature : restaurants, bars, brasseries, fermes auberges, crêperies...

Tous les sites touristiques : monuments, musées, salles d'exposition, châteaux, sites remarquables, jardins...

L'ensemble des sites de loisirs : parcs à thèmes, salles de spectacles, équipements sportifs et récréatifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs, salles de sports...

Comment obtient-on le label ?

Les conditions d'attribution du label ont été formalisées par le ministère délégué au tourisme qui a confié à l'association « Tourisme et Handicaps » la mission d'aider concrètement à sa mise en place.

La demande de labellisation est une démarche volontaire. Chaque professionnel intéressé reçoit un questionnaire d'autoévaluation qui lui permet d'apprécier l'état d'accessibilité et d'accueil de l'équipement, pour les différents types de handicaps.

Si l'autoévaluation est positive, le professionnel peut s'engager dans la démarche de labellisation proprement dite et reçoit alors la visite d'évaluateurs chargés de recenser, à l'aide du cahier des charges et de la grille d'évaluation spécifiques à la structure, les aménagements déjà réalisés ou à entreprendre.

Le diagnostic établi, l'instance régionale examine le rapport des évaluateurs en tenant compte à la fois de la réglementation mais aussi d'une approche humaine et de bon sens.

Le label, attribué par l'association Tourisme et Handicaps pour une durée de cinq ans, renouvelable après contrôle du maintien des différents critères, peut être accordé pour un, deux, trois ou quatre handicaps (moteur, visuel, auditif, mental) auquel est associé un pictogramme particulier.

c) Les Critères de la labellisation

Un cahier des charges et une grille d'évaluation spécifiques au type de structures (hébergement, restauration, sites, loisirs) précisent l'ensemble des critères d'accessibilité d'accueil et de prestations, certains indispensables et obligatoires, d'autres conseillés ou recommandés dans le cadre d'une démarche qualité.

Il s'agira en effet de prendre en compte des situations spécifiques dans un environnement donné, sans négliger d'éventuels services ou accompagnements substitutifs qui permettent de garantir aux personnes handicapées, un maximum d'autonomie sur le lieu de loisirs.

2. Les enjeux

Comme nous l'avons montré dans cette partie, malgré les difficultés économiques de la région, le Nord Pas-de-Calais donne une place privilégiée au tourisme et à la culture (la future installation du Louvre-Lens en est l'une des preuves).

Les sites touristiques accessibles à tous doivent être développés dans la région, car l'activité touristique peut être une piste de reconversion. Miser sur le patrimoine pour redynamiser un espace c'est utiliser le passé au profit du futur.

La prise en compte du développement durable dans les politiques départementales, permet de promouvoir non seulement les sites naturels sensibles du Pas-de-Calais mais aussi de penser plus largement le concept en veillant à l'intégration de tous dans la société et à l'épanouissement de chacun. Nous voulons garantir des paysages de qualité aux générations futures.

L'aménagement du terril d'Estevelles intègre la découverte du patrimoine minier cher à la région et l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Le principal enjeu est de savoir concilier le désir de labelliser le site tout en respectant son titre d'espace naturel sensible que lui confèrent sa situation et sa biodiversité. Il faudra prévoir un aménagement spécifique car le terril ne peut être considéré comme un « banal parc public ». Je vais devoir créer de l'aménagement permettant la labellisation tout en m'efforçant de garder l'originalité du lieu. Les points de vue incontournables devront être accessibles à tous sans apparaître comme une blessure dans le paysage.

SECONDE PARTIE: PROJET D'AMENAGEMENT

II. PROJET D'AMENAGEMENT

A. Rappel des critères incontournables d'accessibilité.

Cette partie a pour but d'exposer les différentes règles d'accessibilité pour pouvoir prétendre au label « tourisme et handicap ».

1. Caractéristiques générales

- Entrée et cheminements

D'abord l'entrée au site doit être de plein pied et ne doit pas comporter de rupture de niveau. Cet accès doit être clairement signalé et doit avoir une largeur minimum de passage utile de 77 cm. Dans le cas où il y a une rupture de niveau un plan incliné et une main courante devront être prévus. Les handicaps moteurs nécessitent des cheminements en revêtements durs et plats (ou compensés par des plans inclinés à faible déclivité) non glissants et sans obstacle. Pour les personnes en situation de handicap visuel, ils doivent être bien délimités tactilement et de couleurs différenciées. Des contrastes de couleurs et de textures permettent de suivre visuellement et de façon plus aisée les cheminements. La nuit, ils doivent être bien délimités et balisés par un éclairage. De même les obstacles isolés seront signalés, facilement repérables et bénéficieront d'un aménagement spécifique.

Rappelons qu'il faut veiller à supprimer tous les obstacles à hauteur du visage pour les personnes déficientes visuelles.

Les chiens guides pourront être autorisés à accompagner leur maître.

- Informations et signalétique

Pour les personnes malentendantes toutes les informations devront être écrites, par ailleurs il faut prévoir une documentation compréhensible par le client en situation de handicap mental, visuel et auditif. Pour les personnes déficientes visuelles, l'association de bandes podotactiles codées et d'une information sonore (audio..) permet de s'orienter vers une zone à explorer.

Les panneaux d'information, les indications doivent être situés de façon homogène sur le site. Il convient de mettre en place un seul message à la fois pour en faciliter la compréhension, ainsi qu'une hiérarchisation de l'information et une signalétique associée (texte/image, photo) très lisible (utiliser des pictogrammes simples et aisément compréhensibles), notamment pour les personnes ayant un handicap auditif ou un handicap mental.

Par exemple, des plans en relief, et/ou des plans agrandis aide au repérage des zones à découvrir.

Pour offrir un meilleur confort visuel à tous et plus particulièrement aux personnes malvoyantes, cette signalétique :

- présente un contraste de couleurs : entre le support et le panneau et entre le panneau et l'inscription
- permet une distance de lecture comprise entre 5 et 25 cm
- bénéficie d'un éclairage efficace
- est située entre 1,30 et 1,60 mètre de hauteur et privilégier la largeur du panneau

Nous pouvons prévoir aussi d'organiser des animations ou promenades adaptées à chaque type de déficience ou encore mettre à disposition des guides accompagnateurs.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

-Sécurité

Notamment pour le handicap mental, il faut vérifier qu'il existe des barrières autour d'un lieu dangereux et notifier si la structure est clôturée, s'il y a une route dangereuse à proximité. Un numéro d'appel d'urgence en gros caractères doit être mentionné clairement à plusieurs endroits du site.

2. Caractéristiques spécifiques aux promenades et randonnées

Dans la description du site les caractères de dangerosité doivent être relevés et notifiés (exemple : Passage de route, portion de route empruntée, trafic de cette voie de circulation, bord de rivière, de plan d'eau etc....). Dans cette description il est important de préciser si l'itinéraire est réservé exclusivement à la randonnée pédestre, équestre, VTT ou s'il est ouvert à d'autres usagers (automobiles, tracteurs, moto, quad, 4x4....)

Un panneau d'information à l'entrée du site ou à l'entrée du cheminement menant au site est obligatoire. Sur ce panneau doivent figurer toutes les informations indispensables à l'accueil des personnes en situation de handicap:

- Plan général du site et de ses équipements
- Longueur du cheminement
- Largeur du cheminement
- Durée moyenne pour effectuer le parcours (marcheur valide)
- Plan du tracé
- Plan en relief
- Points particuliers (parkings, aires de repos, zones de croisement, passages difficiles, déclivité)
- Numéro d'appel d'urgence
- Réglementations particulières (si existantes)

Il doit y avoir une continuité de cheminement adaptée entre la zone de stationnement ou de dépose et l'entrée du site.

Selon la longueur du cheminement des aires de repos sont à prévoir

La présence d'un dispositif d'annonce sonore décrivant les aménagements du site est impérative pour l'accueil des malvoyants.

La largeur minimum du cheminement doit être de 0,90 m et en-dessous d'1,60 m de largeur, il doit y avoir des zones de croisement espacées régulièrement.

Les ponts, passerelles, escaliers et passages difficiles devront être équipés de garde-fous ou mains courantes facilement préhensibles, commençant avant la première marche ou l'obstacle, et s'arrêtant au-delà de la dernière marche ou l'obstacle (30 à 40 cm).

B. Diagnostic

Le diagnostic va permettre de repérer les principaux problèmes que présente le site en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Je vais présenter ici l'inadaptation partant de l'entrée puis tout au long de la ballade. Photos à l'appui, je m'efforcerais de faciliter la compréhension de ces obstacles.

Je souhaite préciser que l'aménagement concerne le bord du terroir et non les chemins permettant de monter jusqu'au sommet.

1. L'entrée

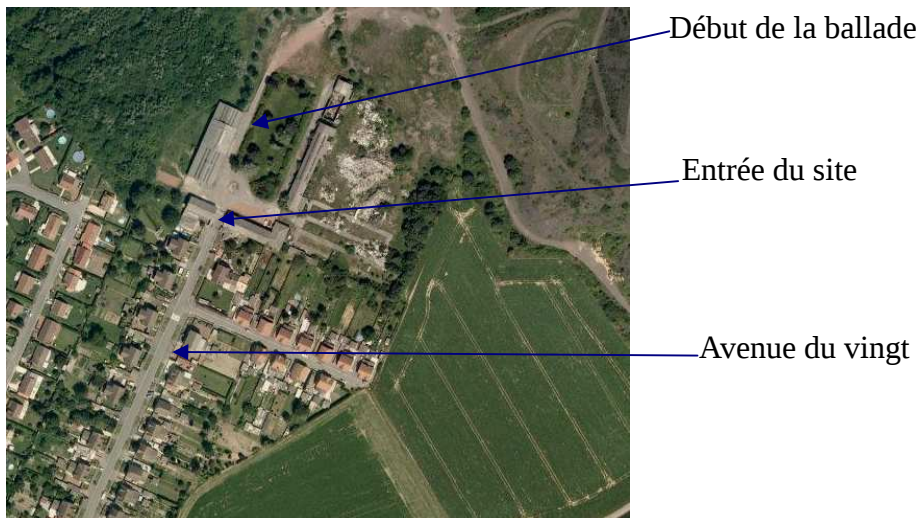
L'entrée se situe à l'extrémité de l'avenue du vingt-quatre et constitue le véritable point noir du site. Le premier problème qui vient à l'esprit est l'absence de places de stationnement autant pour les personnes valides que pour celles souffrants de handicap.

Il faut aussi noter « l'hostilité » de la grille, en effet les services communaux et une entreprise privée sont installés dans les bâtiments bordant l'accès. Cette grille est fermée le weekend pour éviter les dégradations, ce qui empêche la visite des promeneurs.

Enfin, l'absence de panneau de signalisation sera un problème récurrent tout au long de la promenade.

Le point positif est que le sol de l'entrée est sans pente avec un revêtement adapté.

Photo 6: vue aérienne de l'entrée du site



Source : google map

Photo 7: Entrée du site



Source : personnelle

2. Début de la ballade

Photo 8: Début de la ballade



Source : personne

Une barrière (blanche) permet le passage des piétons, des poussettes et des fauteuils roulants tout en empêchant le passage des motos et des vélos indispensables à la labellisation. De même les pierres sont installées (à droite de l'image) pour éviter l'entrée des deux roues et de quad. Nous pouvons voir que les cheminements sont assez larges pour le passage de fauteuil roulant.

A cet endroit très peu d'aménagement sont à prévoir car l'EPF (établissement public français) a permis à EDEN 62 de faire les premières modifications indispensables à l'accueil du public dans cet espace naturel classé sensible.

Photo 9: Passage empêchant les deux roues de passer



Source : personne

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Après avoir étudié l'accès au site intéressons nous maintenant aux chemins prévus pour la promenade. Notons que les chemins ne comportent aucun aménagement pour les personnes souffrant d'un handicap visuel. Les cheminements ne sont pas délimités par des repères tactiles ou par de grandes différences de couleurs entre le revêtement du chemin et celui des côtés.

Les chemins du début de la ballade autour du terroir sont plats et très agréables bien qu'il manque un peu de végétation et des points de repos pour les visiteurs.

Ces chemins sont adaptés pour les personnes souffrant de handicaps moteurs, mentaux et auditifs.

Photo 10: chemins de ballade



Source : personnelle

Photo 11: chemins de ballade



Source : personnelle

3. Le point de vue

Photo 12: chemin pour accéder au point de vue



Source : personnelle

Pour accéder au point de vue sur les pâtures, le chemin est légèrement en pente et le bord n'est pas sécurisé et pas signalé il présente un danger potentiel. Sur cette partie le cheminement est inadapté et comporte un risque de chute.

En haut de cette montée se trouve le point de vue principal du site comme nous pouvons le constater l'accès n'est pas sécurisant. Des dévers de chaque côté sont dangereux pour les personnes souffrant d'un handicap mental et les personnes à mobilité réduite sont découragées en voyant ce parcours peu attrayant.

Photo 12: chemin pour accéder au point de vue



Source : personnelle

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

La barrière ne sécurise pas tout le point de vue et semble être trop grande pour la bonne visibilité d'une personne en chaise roulante. Ce lieu permet de découvrir les alentours et plus tard dans la saison voir les animaux mis en pâtures. Il représente aussi une sorte d'observatoire pour étudier les oiseaux rejoignant la zone humide (zone orangée sur la photo suivante).

Photo 13: Le point de vue sur les pâtures et la zone humide



Source : personnelle

4. La fin de la ballade

La fin de la ballade n'est pas adaptée car la pente est trop forte mais néanmoins très intéressante. Elle permet d'accéder à une mare, lieu de repère d'amphibiens et de volatiles et de passer dans un chemin boisé où l'on peut entendre différents bruits d'animaux.

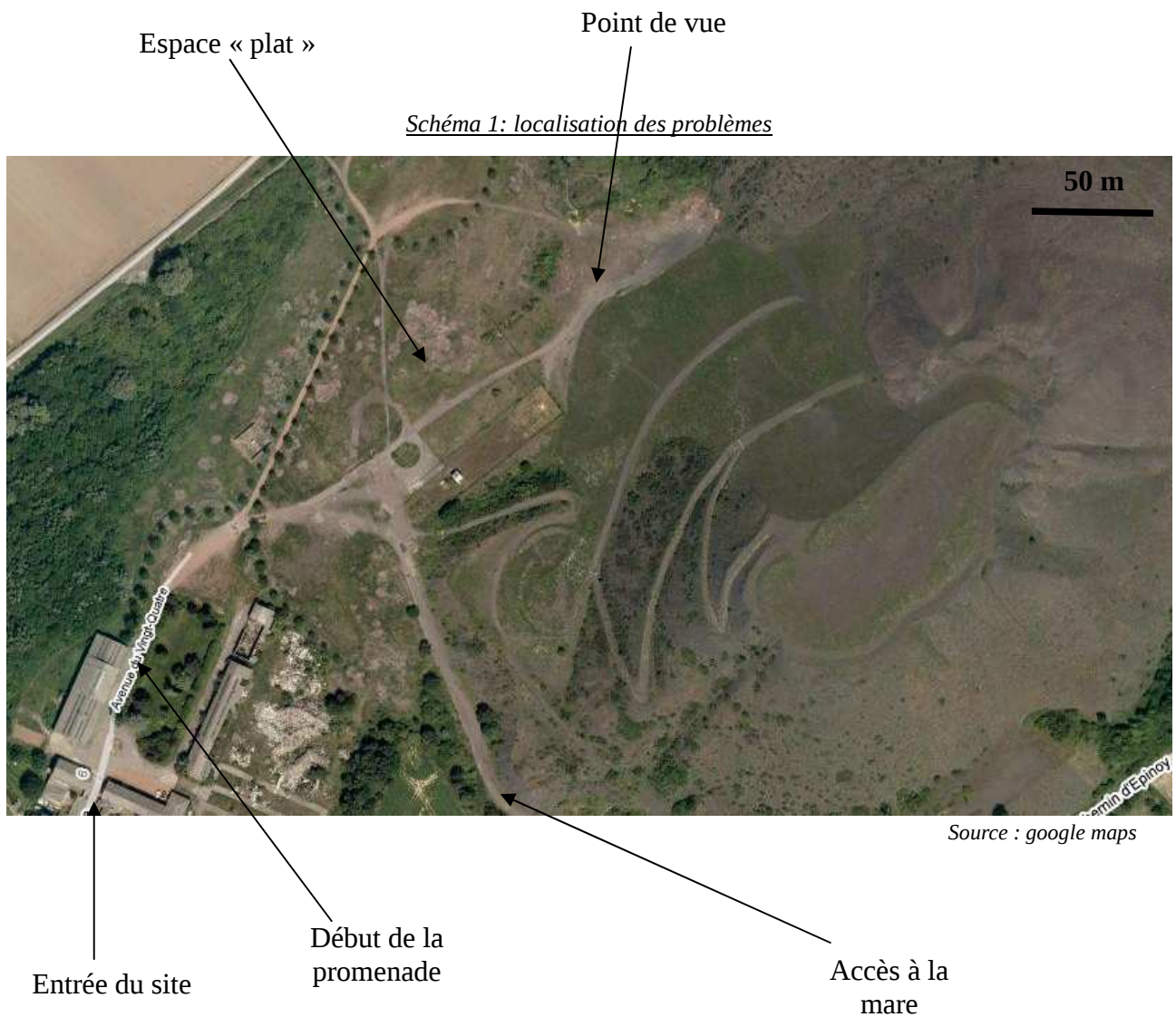
Ce chemin est accessible aux personnes en fauteuil roulant qui sont accompagnées.

Photo 14: Point d'eau



Source : personnelle

5. Localisation des problèmes d'accessibilités vus précédemment



Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

C. Pistes d'aménagements

L'organisme responsable Eden 62 veut garder l'aspect général du lieu et ne pas dénaturer le paysage, ainsi les aménagements spécifiques aux mal voyants ne peuvent être réalisés. En effet poser des bandes de couleurs vives ou fluo pour délimiter les cheminements serait inapproprié sur ce site.

Nous allons donc dans cette partie donner des pistes d'aménagements pour que le site soit labellisé « tourisme et handicap » pour les handicapés moteurs, mentaux et les personnes souffrant de surdité.

1. L'entrée

Les bâtiments de l'époque minière donnent l'originalité au lieu. Il faut donc les garder en effectuant une restauration pour améliorer l'aspect extérieur (nouvelles fenêtres, ravalement de façade). Un arrêt de bus, placé juste derrière la grille d'entrée, peut servir de point de rencontre et de zone d'information où sera situé le plan du site respectant les normes de labellisation. Puis, des panneaux d'affichages peuvent être disposés sur les murs pour expliquer l'histoire du terroir et son intérêt floristique et faunistique (des images et des pictogrammes simples illustreront les explications pour une meilleure compréhension).

Photo 15: abri bus



Source : personne

Les plus gros aménagements à faire sont pour les places de parking et la signalisation. La semaine, quand la grille est ouverte les voitures, pourraient stationner à l'intérieur de l'enceinte et le weekend à l'extérieur. Il faut prévoir deux places de stationnement handicapé. En effet habituellement il faut qu'il y ait une place de stationnement pour personnes handicapées pour 50 places pour personnes valides. Or ici le site sera labellisé on peut alors penser que sa fréquentation en personnes à mobilité réduite sera plus importante que dans d'autres lieux.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Rappelons : En France, le dimensionnement des places de parking est fixé par la norme NF-P 91-100 avec pour un stationnement en bataille (places perpendiculaires à la circulation), une largeur minimum de 2,30 m et une longueur de 5,00 m. Pour les handicapés la largeur minimale d'une place doit être de 2,50 m et un espace d'un minimum de 80 cm doit être présent entre deux places. Cette bande de 80 cm a pour but de permettre à un fauteuil roulant d'accéder au véhicule.

Schéma 2: Localisation des places de stationnements



Source : google maps

Places à l'extérieur
de l'enceinte



Places réservées aux personnes
handicapées



Places de parking

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Il faut trouver une solution pour que le lieu reste accessible même le weekend : je pense à deux solutions :

- L'une serait de laisser la plus petite grille ouverte tous les jours ce qui empêcherait le stationnement des véhicules à l'intérieur de l'enceinte mais laisserait le passage aux promeneurs. Or ceci dépend de la décision de la commune, en effet les locaux des employés communaux et une entreprise privée sont installés dans les bâtiments et craignent des éventuelles dégradations ou le vol d'outils.

Photo 16: grille d'entrée pour les piétons

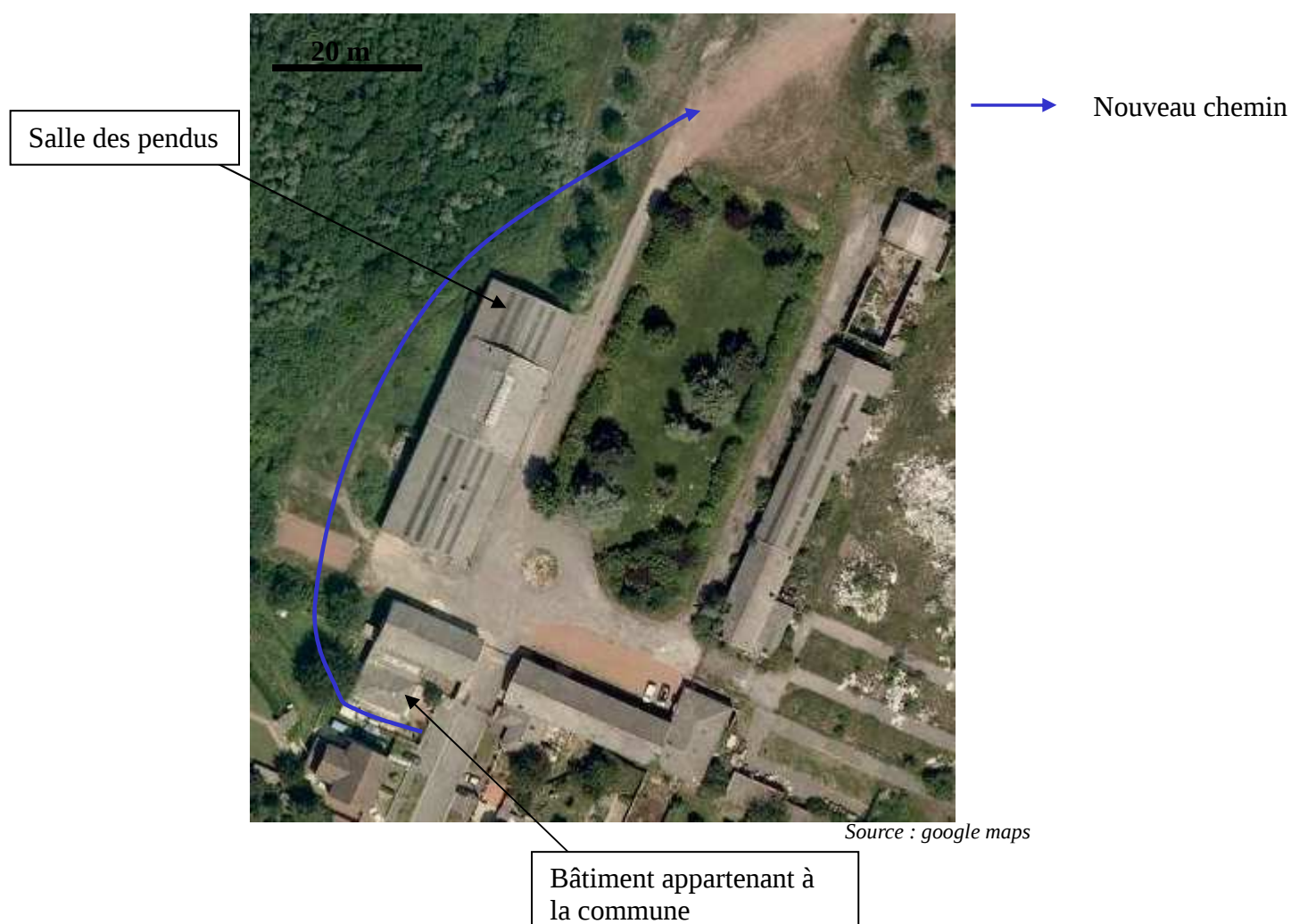


Source : personne

- La seconde serait d'empêcher le passage le weekend par cette grille et créer un chemin qui contourne la zone (voir schéma), l'inconvénient de cette solution est que les promeneurs ne pourraient pas profiter des panneaux explicatifs, de l'architecture minière et notamment de la salle « des pendus » qui est un vestiaire de l'époque minière.

Labellisation « tourisme et handicap » du terroir d'Estevelles (62)

Schéma 3: Représentation du chemin qui contourne l'entrée principale



Personnellement, je pense que la première solution est préférable. La seconde nécessiterait de lourds travaux en n'empêchant que provisoirement les dégradations ou les vols tout en empêchant la visite complète des lieux. Si la première solution est adoptée les locaux appartenant à la mairie seront rénovés et sécurisés .La grille devra être remplacée pour faciliter l'entrée des personnes en situation de handicap et le revêtement devra être modifié.

2. Le début de la ballade

Le début de la promenade autour du terroir est adapté , le revêtement du sol permet le déplacement des personnes en chaise roulante mais quelques modifications d'ordre esthétique peuvent être apportées. Des haies de petites tailles seront plantées le long des chemins mais pour obtenir la labellisation il faut installer des espaces de repos, quelques bancs doivent être disposés pour permettre aux promeneurs de faire des arrêts durant leur visite. Ces bancs seront placés au bord des chemins pour laisser la plus grande largeur de cheminement possible.

Le mobilier qui sera installé devra respecter le lieu, des bancs en bois s'intégreraient facilement dans le paysage sans oublier de disposer quelques poubelles.

Schéma 4: modifications des chemins



Source : google maps

- Zone de repos et d'informations
- Haies

3. Le point de vue

Le point de vue est le lieu incontournable du site mais il présente beaucoup de danger en termes d'accessibilité. D'abord pour se rendre jusqu'à ce point il faut modifier la pente pour qu'elle soit plus douce donc la commencer plus tôt dans le cheminement. Il faut équiper cette pente d'une main courante.

L'accès à ce point de vue est dangereux car il présente une forte pente de chaque côté du cheminement. Ce chemin doit aussi être sécurisé par des garde-fous et signalé par un panneau.

Arrivé au bout de cette voie se trouve le lieu d'observation, il faudrait l'équiper de barrières de sécurité en bois et d'une table d'orientation représentant le paysage et donnant des explications pour mieux observer la faune et la flore à partir de ce point de vue.

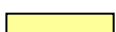
Schéma 5: modifications du point de vue



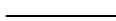
Source : google maps



Point de vue avec table d'orientation et barrière de sécurité



Chemin à faible dénivelé



Garde-fous et main-courantes

4. La fin de la ballade

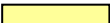
Comme pour l'aménagement du point de vue, la fin de la ballade nécessite l'aplanissement du cheminement pour rejoindre la mare. La pente est très forte il faudra donc créer un chemin sinueux pour atteindre le petit étang. Les abords du cheminement sont boisés ce qui est un point positif mais la mare n'est pas sécurisée.

Des petits tronçons de bois et des rochers pourront être disposés sur les contours pour donner à la mare un aspect plus attrayant et pour voir de nouvelles espèces coloniser cet endroit.

Schéma 6: modification de l'accès à la mare



Source : google maps

-  Mare
-  Chemin à faible dénivelé
-  Garde-fous

5. Récapitulatif des aménagements à effectuer sur le site

Nous avons vu dans les parties précédentes les différents aménagements à effectuer sur le site. Ce schéma récapitulatif va permettre de résumer les différentes modifications à prévoir.

Schéma 7: Récapitulatif des aménagements



Source : google maps

	Places réservées aux personnes handicapées		Point de vue avec table d'orientation et barrière de sécurité
	Places de parking		Garde-fous et main-courantes
	Mare		Zone de repos et d'informations
	Chemin à faible dénivelé		Haies

6. Aménagements complémentaires

Après l'aménagement du site, il faut prévoir l'aménagement des abords. En effet la localisation du site n'est pas indiquée dans la commune ni sur les axes principaux bordant la ville. Avec une signalétique originale et facilement identifiable la commune pourrait bénéficier des avantages que vont lui apporter ce site touristique aménagé et labellisé.

Estevelles pourrait devenir un lieu de promenade en famille, des commerces de proximité consacrés à la détente : estaminets, boulangeries, pâtisseries, confiseries vont pouvoir se développer dans une certaine mesure. A terme l'objectif est de désenclaver la zone.

L'avenue du 24 possède une chaussée en bon état et permet aux voitures d'accéder facilement à l'entrée du site. Si la fréquentation du lieu augmente, les nuisances occasionnées par les voitures deviendront problématiques pour les habitants de ce quartier calme.

L'intégration du site touristique dans ce tissu périurbain est une préoccupation majeure, mais le terroir d'Estevelles n'a pas pour prétention de devenir l'un des sites les plus visités du Pas-de-Calais mais plutôt un lieu de convivialité familiale. L'aménagement a pour but d'attirer des visiteurs locaux, intéressés par le patrimoine industriel et naturel du département.

7. Aspects financiers

La budgétisation du projet d'aménagement du terroir d'Estevelles est complexe. Aussi, je ne suis pas en capacité d'établir un tel document en première année de cycle d'ingénieur.

Les cours qui me seront dispensés dans les deux prochaines années me permettront de réaliser le projet de financement d'une telle opération.

Le financement de l'opération pourra être à la charge du département du Pas-de-Calais, propriétaire des lieux.

Les Délégations Régionales au Tourisme, les Comités Régionaux du Tourisme, les Comités Départementaux du Tourisme peuvent aider les structures souhaitant se rendre accessibles. Les subventions sont conditionnées d'une part au type de la structure concernée, et d'autre part, au type d'aménagement prévu.

Conclusion

L'accessibilité des lieux touristiques aux personnes à mobilité réduite est une préoccupation actuelle. Elle reflète une politique de développement territoriale qui vise à intégrer toute la population dans ses aménagements. Le sujet, traité dans ce rapport, illustre cette politique.

La labellisation « tourisme et handicap » permet au site de certifier son adaptation aux personnes handicapées. Le site du terroir d'Estevelles est un lieu intéressant pour le paysage et la biodiversité qu'il offre à découvrir. Le labelliser va permettre l'accueil d'un public plus large.

Ce projet m'a amenée à réfléchir sur le type d'aménagements à réaliser pour la labellisation tout en m'efforçant de respecter la dimension « d'espace naturel sensible ». Il peut s'inscrire dans une vision plus large des difficultés que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite dans les lieux touristiques.

Le rapport s'est articulé autour de deux axes principaux, le premier m'a permis de présenter le bassin minier puis plus particulièrement le site du 24 Nord Courrières. Ensuite le second axe est constitué d'un diagnostic de la zone à aménager puis de quelques pistes d'aménagement. Je me suis intéressée aux enjeux de la labellisation pour proposer des solutions adaptées au site.

Durant la réalisation du projet individuel j'ai dû faire des compromis pour ne pas dénaturer le paysage et malgré l'importance du handicap, les personnes souffrant de déficiences visuelles ne pourront pas profiter pleinement de ce lieu. Ce point me semble néanmoins très problématique.

Bibliographie

Sites web :

Le tourisme dans le Nord Pas-de-Calais :

www.tourisme-nordpasdecalais.fr

Association mission bassin minier :

www.missionbassinminier.org

Association bassin minier UNESCO :

www.bmu.fr/unesco.html

UNESCO :

whc.unesco.org

INSEE :

www.statistiques-locales.insee.fr

Artois vert :

artoisvert.free.fr

Géoportail :

www.geoportail.fr

Tourisme et handicap

www.tourisme-handicaps.org

EDEN 62 :

www.eden62.fr

Photographies aériennes :

Google maps

Ouvrages :

Pays'âges –Musée d'histoire naturelle de Lille-2007

TERRITOIRE révéler la ville par le paysage -Agence TER- Lisa Diedrich(éd)-

Labellisation « tourisme et handicap » du site 24 Nord Courrières à Estevelles

Reconversion d'un site industriel minier en lieu touristique accessible aux personnes handicapées

Situé dans le Nord Pas-de-Calais, le terril de la ville d'Estevelles est un espace naturel sensible géré par l'organisme départemental EDEN 62.

Les enjeux actuels poussent les collectivités à ouvrir leur territoire au tourisme et à la culture. De plus, dans un souci d'équité, il est du devoir de l'aménageur de penser à l'intégration de tous et notamment des personnes à mobilité réduite. Le label « tourisme et handicap » permet de concilier ces deux objectifs. Ici, il s'agit de donner des pistes d'aménagement pour permettre la labellisation de ce site tout en s'efforçant de garder son aspect général et ses spécificités en terme de biodiversité.

L'ambition de ce rapport est tout d'abord de décrire le patrimoine et le tourisme dans le bassin minier puis de s'intéresser plus particulièrement au terril d'Estevelles, et enfin de proposer des aménagements adaptés à la visite du site par les personnes souffrant d'un handicap.

Mots-clés: handicap, label « tourisme et handicap », terril, bassin minier, espace naturel sensible